

Appel à projets « Organisation d'une école thématique » 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « ORGANISATION D'UNE ECOLE THEMATIQUE »

Dans le cadre de la formation en Sciences de la Santé Publique, l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) propose de cofinancer l'organisation d'école.s thématique.s portant sur des thématiques des sciences de la santé publique.

L'objectif de cet appel à projet est d'avoir un effet structurant sur le site, de développer sa visibilité et son attractivité.

Le budget total de cet appel à projets, ouvert tout au long de l'année 2021, est de 6 000 euros.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout personnel affilié à l'ISSPAM, membre du comité d'organisation de l'école, peut répondre à cet AAP.

Nature du projet

L'école thématique doit avoir comme thème principal les sciences de la santé publique. Elle pourra associer à des éléments théoriques la mise en application pratique, faire acquérir des connaissances et des compétences sur des bases disciplinaires, sur des domaines spécifiques, que ce soit sur des problématiques courantes ou en lien avec l'actualité.

L'école devra se dérouler sur le site d'Aix-Marseille, dans un esprit d'école d'été, d'automne, d'hiver ou de printemps. Les événements virtuels ou hybrides sont également éligibles.

Dépenses éligibles

Un budget détaillé doit être joint à la demande. Le cofinancement pourra être utilisé pour couvrir des frais de location d'équipements et de lieux pour l'école, d'hébergement et de nourriture des participants, de frais de mission (déplacement, repas), d'intervenants (conférenciers).

Co-financement

Des co-financements sont possibles, voir nécessaires. Les autres financeurs devront être indiqués, en indiquant les recettes acquises et celles sollicitées.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Objectifs visés de l'école.
- Pertinence du thème de l'école vis-à-vis des sciences de la santé publique.
- Qualité scientifique du programme (thèmes traités, intervenants).
- Audience attendue.
- Envergure nationale et/ou internationale.
- Visibilité attendue pour l'ISSPAM.
- Une attention particulière sera portée aux écoles organisées en partenariat avec une ou plusieurs universités partenaires d'AMU dans le cadre de CIVIS.

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche et Formation de l'ISSPAM, du directeur de l'ISSPAM évaluera et sélectionnera les projets.

CALENDRIER

Cet appel à projet est ouvert en continu au cours de l'année 2021. Le formulaire de candidature à cet appel à projet (annexe 1) doit être envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr.

La réponse sera communiquée au.x porteur.s de la demande par message électronique dans un délai de quelques semaines. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le.s bénéficiaire.s de ce financement s'engage.nt à transmettre à l'ISSPAM, **au plus tard trois mois après** la date de l'école :

- Le programme final ;
- Un **résumé grand public**, si possible avec visuel, servant ensuite à la communication de l'ISSPAM ;
- Un **rapport d'activité** indiquant le nombre de participants, dont ceux étrangers, leur type (étudiants, chercheurs, monde socio-économique et culturel) ;
- Un **rapport financier** faisant ressortir l'utilisation du financement accordé par l'ISSPAM ;
- L'**évaluation** de l'école par les participants.

Ils s'engage.nt également à :

- Utiliser le logo de l'ISSPAM (demande à effectuer en écrivant à isspam-contact@univ-amu.fr);
- Mentionner le soutien de l'ISSPAM sur tous les supports de communication (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, ...) produits dans le cadre de l'école et dans les lieux de l'école (papier et numérique) ;